

RESPONSABILITÉ EN INTERVENTION « SERVICE APRÈS-VENTE » : LES SOLUTIONS

LA FORMATION

Objectifs

- Savoir effectuer les essais sur les appareils
- Maîtriser la sécurité des locaux
- Supprimer les anomalies dans l'existant

Nature

Conformément à l'article L6313 du code du travail, cette action de formation relève de l'adaptation et du développement des compétences des salariés et de l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des compétences des chefs d'entreprises.

Démarche pédagogique

- Par le biais de QCM, les stagiaires s'évalueront sur les différents thèmes.
- La formation, animée par un formateur expert des installations gaz, s'articule autour d'apports théoriques suivis d'échanges d'expériences, d'exercices pratiques et de mises en situation.
- Cette action de formation permet l'adaptation et le développement des compétences des salariés et l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des compétences des chefs d'entreprises.

LE PROGRAMME

- Accueil des participants
- Présentation des objectifs de la formation
- Présentation et étude des textes réglementaires :
 - Arrêté du 23 Février 2018
 - Les guides techniques du CNPG
 - NF DTU 24.1
- Exigences des locaux (volume, ouvrant)
- Ventilations dans l'habitat :
 - Règles avant l'arrêté du 22 Octobre 1969
 - Règles entre l'arrêté du 22 Octobre 1969 et celui du 24 Mars 1982
 - Règles depuis l'arrêté du 24 Mars 1982
- Évacuation des produits de combustion
- Essais d'appareils (tirage, monoxyde...)
- Spécificités des installations de VMC GAZ
- Spécificités des installations 3CEp
- Exercices d'application
- Bilan et synthèse de la formation

Durée formation
1 jour - 7 heures

Prix

Inter-entreprise : tarif communiqué sur demande et intra-entreprise : sur devis

Pré-requis

Connaissances des installations de gaz, d'eau chaude sanitaire et de chauffage

Public

Pour les salariés et chefs d'entreprises de plomberie et de chauffage

Organisation

De 4 à 12 stagiaires
Délai d'accès minimum 48h

Intervenants

Double expertise de Technicien et Formateur sur les installations de gaz.

Évaluation

- Évaluation qualitative de fin de stage
- Validation du stage par un test
- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle

MAIT16